

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DE PROMOTION DE L'ACTIVITÉ TRANSMANCHE

SÉANCE DU 25 MARS 2024
PRÉ-CONVOCAION EN DATE DU 29 DECEMBRE 2023
CONVOCAION EN DATE DU 19 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N°2024/CS/03/04

AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Promotion de l'Activité Transmanche (SMPAT),

Vu les arrêtés préfectoraux du 19 octobre 2000 et du 27 décembre 2018
Vu les articles L 5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)
Les propositions du Président entendues
Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres

Vu les articles L.1612-6 et L.1612-20 du CGCT ;

Vu les résultats du compte administratif 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité :

• **Pour le budget principal 2024**

1°) d'affecter l'excédent de clôture de la section de fonctionnement d'un montant de 83 532,52 € en recettes de fonctionnement sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »

2°) de reporter le solde d'exécution de la section d'investissement d'un montant de 98 008,12 € en recettes d'investissement sur la ligne budgétaire 001

• **Pour le budget annexe 2024**

1°) d'affecter l'excédent de clôture de la section d'exploitation de 13 015 233,39 €, en recettes, sur la ligne budgétaire 002 « excédent d'exploitation reporté »

2°) de reporter le solde d'exécution de la section d'investissement d'un montant de 9 257 534,25 € en recettes d'investissement sur la ligne budgétaire 001

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604579-20240325-2024CS0304-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2024

Le Président,


Alain BAZILLE

Comité Syndical du 25 mars 2024

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

I - BUDGET PRINCIPAL

RESULTAT PAR SECTION

	Résultat de clôture exercice précédent 2022	EXERCICE 2023			Résultat de clôture 2023
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice 2023	
Section d'Investissement	+96 016,12 €	+1 992 €	+0,00 €	+1 992,00 €	+98 008,12 €
Section de Fonctionnement	+114 505,11 €	+210 807,63 €	+241 780,22 €	-30 972,59 €	+83 532,52 €
TOTAUX I	+210 521,23 €	+212 799,63 €	+241 780,22 €	-28 980,59 €	+181 540,64 €

Soit à inscrire au B.P. 2024 :

Article R001 Solde d'exécution positif reporté (recettes d'investissement)	+98 008,12 €
Article R002 Excédent de fonctionnement reporté (recettes de fonctionnement)	+83 532,52 €
Montant total	+181 540,64 €

II - BUDGET ANNEXE

RESULTAT PAR SECTION

	Résultat de clôture exercice précédent 2022	Exercice 2023			Résultat de clôture 2023	Reste à réaliser	CUMUL
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice 2023			
Section d'Investissement	+15 674 535,43 €	+77 436 715,50 €	+83 853 716,68 €	-6 417 001,18 €	+9 257 534,25 €	- 129 928,55 €	9 127 605,70 €
Section d'exploitation	+17 502 548,66 €	+32 828 625,67 €	+37 315 940,94 €	-4 487 315,27 €	+13 015 233,39 €		13 015 233,39 €
TOTAUX	+33 177 084,09 €	+110 265 341,17 €	+121 169 657,62 €	-10 904 316,45 €	+22 272 767,64 €		22 142 839,09 €

Soit à inscrire au B.P. 2024 :

Article R001 Solde d'exécution positif reporté (recettes d'investissement)	+9 257 534,25 €
Article 2764 Reste à réaliser (dépenses d'investissement)	- 129 928,55 €
Article R002 Excédent d'exploitation reporté (recettes d'exploitation)	+13 015 233,39 €
Article 1068 Autre réserves - Excédent de fonctionnement capitalisé (recettes d'investissement)	- €
Montant total	+22 142 839,09 €

III - BUDGET PRINCIPAL + BUDGET ANNEXE (conforme au compte de gestion)

	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'invest.	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
TOTAL I	+210 521,23 €	- €	-28 980,59 €	+181 540,64 €
TOTAL II	+33 177 084,09 €	- €	-10 904 316,45 €	+22 272 767,64 €
TOTAL I + TOTAL II	+33 387 605,32 €	- €	-10 933 297,04 €	+22 454 308,28 €